

CHILI : TOUS VIVANTS, TOUS LIBRES !

SOLIDARITÉ AVEC LES 34 PRISONNIERS POLITIQUES MAPUCHE EN GRÈVE DE LA FAIM !

Au sud du Chili, 34 Prisonniers Politiques Mapuche sont en grève de la faim depuis plus de 60 jours, répartis dans six prisons, pour faire connaître et aboutir leurs revendications.

Les médias ont fait connaître au monde entier la situation dramatique des 33 mineurs chiliens prisonniers des entrailles de la terre. Au même moment, 34 Prisonniers Politiques Mapuche risquent leur vie dans une inacceptable indifférence. Ils se battent ainsi que leurs familles pour dénoncer le silence des médias et le mépris des autorités pour leurs revendications.

Injustement victimes de la loi antiterroriste héritée de l'époque Pinochet, ils ont pris l'ultime des décisions pour se faire entendre.

Pourquoi cette « injustice »?

La loi 18.314, connue sous le nom de "loi antiterroriste", est utilisée, aujourd'hui, principalement pour stigmatiser et écraser les mouvements sociaux et particulièrement ceux du Peuple Mapuche. Les actuels accusés (96 au total) se trouvent judiciairement dépourvus de tous les moyens de défense du Droit commun, ce qui se traduit par une série d'irrégularités : "présomption de culpabilité", détentions arbitraires, tortures et châtiments psychologiques, détentions provisoires prolongées, non-signification des charges retenues contre eux, accusations basées sur des déclarations de "témoins sans visage" avec lesquels il n'y aura aucune confrontation, déplacements arbitraires et harcèlement incessant de la police chilienne dans leurs communautés.

À l'appel lancé par le « Collectif des familles des prisonniers politiques Mapuche au Chili », pour soutenir internationalement les revendications de ces hommes et enfants en grève de la faim, le Collectif de soutien au Peuple Mapuche en France* soutient leurs revendications :

- La fin d'utilisation de la loi 18.134, connue sous le nom d'antiterroriste, appliquée par le régime de Pinochet à l'encontre des opposants à la dictature et, à présent, tout spécialement à l'encontre du Peuple Mapuche;
- La fin du double jugement – civil et militaire – imposé aux inculpés Mapuche pour des affaires à caractère civil.
- La révision de tous les jugements antérieurs concernant les membres de communautés Mapuche condamnés au titre de la loi antiterroriste.
- La reconnaissance de leurs droits environnementaux, sociaux, culturels et politiques, en accord avec la Convention 169 de l'OIT approuvée par le Congrès chilien et en vigueur depuis septembre 2009.

**En soutien à toutes leurs revendications, nous appelons à manifester notre solidarité
avec les Mapuche en grève de la faim,
place Salvador Allende, face à l'Ambassade du Chili.**

12 septembre 2010

(*) Ce Collectif regroupe la Fondation France-Libertés, l'AFAENAC, la Commission Amérique Latine du MRAP, le Collectif pour les Droits de l'Homme au Chili, le Comité de Solidarité avec les Indiens des Amériques - CSIA Nitassinan, l'Association France Amérique Latine, l'Association des Ex-réfugiés politiques

de Fontenay-sous-Bois, l'Association RELMU Paris, l'Association Terre et Liberté pour Arauco, l'Association Nuevo Concepto Latino, l'Association La Bizikleta,